

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

ELUS : 11

EN FONCTION : 11

PRESENTS : 9

VOTANTS : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 11

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE MIZOËN**

L'an deux mille vingt-deux, le 10 juin à 17 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. MICHEL Bernard, Maire.

Date de la convocation : 3 juin 2022

Etaient présents : (formant la majorité des membres en exercice)

MICHEL Bernard, GONON Florence, VENERA Christophe, PINATEL François, PHILIPPE Francine, JOUANNEAU Fanny, GIRAUD Roger, JOUANNY Michèle, BERARD Guy

Excusés : VINCENT Denise (pouvoir à MICHEL Bernard), SAUNIER Jean-Marc (pouvoir à PHILIPPE Francine)

Fanny JOUANNEAU a été nommée secrétaire de séance.

Délibération n° 2022/37 : AFP les alpages de La Grave – convention de location de terrains

Monsieur le Maire indique que la commune est co-proprétaire avec la commune de La Grave de parcelles (695 hectares) inclus dans le périmètre de l'AFP les alpages de La Grave, à savoir 360ha en indivi et 335ha sur la commune de Besse en Oisans.

L'AFP les alpages de La Grave reverse à ce titre une location aux communes de La Grave et Mizoën.

Monsieur le Maire propose d'encadrer cette location par une convention entre l'AFP les alpages de La Grave et la commune.

Il propose de fixer la location à 1 261,61 € par an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, l'unanimité :

APPROUVE la convention de location de terrain entre la commune et l'AFP les alpages de La Grave,

DIT que les crédits seront inscrits en recette au budget de l'exercice en cours de la commune,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette décision.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Certifié conforme par Monsieur le Maire,

Le Maire,
Bernard MICHEL

Date de dépôt en Préfecture :

Date d'affichage :

13 JUIN 2022

